

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

21 DÉCEMBRE 2011

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien des équipes cyclistes par la FWB » (Article 73 du règlement)	3
2	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suites du colloque du COIB sur les abus sexuels dans le sport » (Article 73 du règlement)	5
3	Questions orales (Article 78 du règlement)	8
3.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le Musée national des jeux de paume ne pourrait-il pas intégrer le patrimoine culturel immatériel de l'humanité ? »	8
3.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réglementation internationale en matière de dopage et rapport de l'AMA du 19 novembre »	9
3.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accord du 8 novembre 2011 entre le COIB et les ministères des Sports »	10
3.4	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « État d'avancement du dossier de création du centre sportif de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles »	11
3.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Compétition 'BeNeliga' en football »	12
3.6	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Non-prolongation du contrat de Hophra Gérard »	13
3.7	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Audit des centres Adeps »	14

Présidence de Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien des équipes cyclistes par la FWB » (Article 73 du règlement)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je parlerai de ce beau sport qu'est le cyclisme, en soulignant les actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les propositions du ministre de créer des structures adaptées à l'élite des pelotons cyclistes francophones. Nous pouvons nous féliciter de ce qui a été fait dans ce domaine.

Néanmoins, les clubs cyclistes formateurs qui, jour après jour, encadrent les coureurs débutants n'ayant jamais pratiqué leur sport en peloton, sont un peu inquiets. On croit souvent que le cyclisme est un sport individuel et qu'il suffit d'enfourcher son vélo et d'accumuler les kilomètres pour devenir un bon coureur. Cela va bien au-delà. Ce sport exige bien sûr un travail de fond, mais aussi une confrontation avec d'autres coureurs lors de course en peloton, qui nécessite d'adapter son comportement individuel, et un encadrement « médical ». Ce dernier point est délicat mais il est clair que les coureurs ne peuvent commencer ce sport sans une préparation spécifique et des aides licites leur permettant d'évoluer.

Le travail des clubs est donc très important. Quand j'évoque ce qui a été fait jusqu'ici et la création de structures professionnelles ou semi-professionnelles, je me demande s'il ne faudrait pas se préoccuper également des clubs formateurs. Ils sont en difficulté et le font savoir. Le sponsoring est en crise. Des sponsors très importants, qui soutenaient des clubs de longue date, prennent leurs distances. Les clubs ont donc de moins en moins de liquidités.

Des responsables de clubs m'ont confié, et je me fais ici leur porte-parole, qu'en perdant leurs meilleurs coureurs, ceux dont les résultats étaient susceptibles d'être répercutés dans les médias mais qui sont partis rejoindre les nouvelles structures, ils avaient vu diminuer l'intérêt des médias et par conséquent des sponsors.

Les structures qui s'occupent des jeunes cou-

reurs ne sont pas très nombreuses. Il faut faire le maximum pour assurer la bonne santé du cyclisme dans les années à venir et pérenniser les actions qui ont incontestablement porté leurs fruits. Je sais que la fédération joue un rôle important auprès des organisations de course. Mais au-delà de cela, comment pourrions-nous soutenir les clubs qui assurent la formation des jeunes coureurs ? Ne pourrait-on imaginer, toutes proportions gardées, un plan similaire au plan « football » ?

M. le président. – La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS). – Lors des discussions budgétaires, j'avais demandé une plus grande clarté sur l'utilisation des moyens accordés au Fonds des sports, et notamment une ventilation en fonction des disciplines. Pourriez-vous me fournir cette ventilation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Diallo, le soutien à l'équipe cycliste a fait l'objet d'une inscription budgétaire non pas sur le Fonds des sports mais dans une division du secrétariat général pour couvrir les trois millions de frais APE de la législature, de sorte que le Forem puisse être remboursé des coûts passés ou futurs de l'équipe cycliste.

Les clubs cyclistes nous envoient un double message. Certes, ils se réjouissent – pas plus que vous, je n'ai entendu la moindre critique à propos de la création de notre filière cycliste, avec l'équipe Wallonie Bruxelles-Crédit agricole ou le Centre de formation du cyclisme francophone. Mais ils s'inquiètent également des conséquences commerciales du sponsoring pour leur équipe. Il y a aussi la difficulté de voir leurs meilleurs coureurs migrer vers une autre équipe. C'est, du reste, ce qui nous est arrivé cette année ; nous n'avions pas exclu ce passage vers les équipes continentales de meilleure qualité, notre équipe n'est jamais qu'un tremplin dans la carrière des coureurs.

L'accompagnement médical scientifique est réel chez nous, nous avons doté nos deux équipes cyclistes de l'appoint, du soutien, de l'analyse et de l'expertise du Centre d'évaluation de la performance sportive animé par le professeur Franco. Nous avons augmenté les crédits du Centre de 10 % cette année pour les porter à 550 000 euros. Le Centre va bénéficier l'an prochain de l'installation d'une chambre de raréfaction d'oxygène, ce qui n'existait pas du côté francophone et nous en avons pourtant un besoin urgent pour plusieurs disciplines. Nous avons réservé 300 000 euros à cet investissement.

J'en viens à l'essentiel de votre question : le

soutien nouveau des équipes cyclistes par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'emblée, j'ai indiqué que nous voulions installer une structure complète permettant d'organiser la pyramide de formation nécessaire pour constituer un vaste vivier et pérenniser notre présence francophone dans le peloton des cyclistes internationaux. Après le succès de Philippe Gilbert et de Maxime Montfort, la relève est assurée. Cette démarche a été progressive. Il y a deux ans, nous avons commencé par la création du Centre de formation du cyclisme francophone qui s'appuyait sur les clubs. En 2011, nous avons créé Wallonie Bruxelles-Crédit agricole et l'année prochaine nous aurons deux équipes complètes. Nous avons estimé que le renvoi des coureurs dans leurs clubs n'était pas pertinent. Si nous voulons améliorer leur formation, nous devons pouvoir disposer de la totalité de ces coureurs pour l'ensemble de la saison.

La nouvelle équipe espoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a évidemment pas pour vocation de piller nos clubs mais au contraire de les encourager en valorisant leur travail et en offrant un nouvel espace de développement à nos meilleurs talents. Il faut leur donner la chance de s'épanouir dans des structures véritablement professionnelles. Jusqu'à la création de ces deux équipes, quelques-uns seulement avaient une chance de se retrouver dans l'une ou l'autre équipe flamande ou internationale. Avant 2010, nous avions cinq ou six coureurs francophones, guère plus.

Aujourd'hui, nous comptons pratiquement quarante coureurs. Leur objectif est d'aboutir dans nos deux équipes francophones. Ils savent que c'est une formidable vitrine et un passage obligé pour l'évolution de leur carrière. Philippe Gilbert lui-même reconnaissait il y a peu qu'il n'avait pas eu cette chance de disposer d'une structure professionnelle, d'un encadrement médical et scientifique et de matériel de niveau international. L'année prochaine, en effet, nos deux formations seront équipées par Eddy Merckx, ce qui est un attrait supplémentaire.

Pour les structures francophones du cyclisme, la fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, à l'instar des autres fédérations reconnues, perçoit une subvention annuelle forfaitaire de 146 833 euros ainsi qu'une subvention pour son plan-programme de 280 000 euros. Une subvention supplémentaire de 12 000 euros est accordée pour la formation. Dès lors, la fédération présidée par M. Maréchal intervient évidemment dans la formation des aspirants, des débutants et des juniors.

Parmi les clubs formateurs francophones,

vingt-deux ont obtenu l'appellation « École de cyclisme ». Ils accueillent des jeunes des différentes catégories d'âge, encadrés par au moins un éducateur breveté de l'Adeps. Ces clubs formateurs se répartissent comme suit : une école en Brabant wallon, cinq en Hainaut, onze à Liège, trois au Luxembourg et quatre à Namur. Sur la base d'une grille d'analyse, la fédération octroie chaque année un subside à ces différents clubs. Le montant est fonction du nombre de jeunes et d'éducateurs.

La fédération cycliste Wallonie-Bruxelles souligne une forte progression du nombre d'affiliés depuis deux ans. J'y vois une coïncidence évidente avec notre démarche de soutien aux deux équipes cyclistes susmentionnées. Cela s'explique probablement par les succès de Philippe Gilbert et les retentissements médiatiques que cela suppose, mais aussi par la création de nos deux équipes. C'est un véritable appel d'air pour les jeunes cyclistes francophones. Cela démontre que nous avons eu raison de le faire ; pour preuve, pour la saison prochaine, quatre clubs supplémentaires ont introduit un dossier, ce qui porterait le chiffre à vingt-six ! Ce n'était plus arrivé depuis de nombreuses années ! C'est d'autant plus significatif que pour obtenir le label Club J, les clubs doivent accueillir un minimum de quinze jeunes, toutes catégories d'âge confondues : 7 à 11 ans pour les minimes, 12 à 14 ans pour les aspirants, 15 à 16 ans pour les débutants. Onze clubs francophones ont déjà obtenu ce label et se partageront 12 800 euros l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 5 800 euros par rapport à 2011.

Si nous voulons poursuivre notre effort, dont la création d'une équipe professionnelle Crédit agricole Wallonie-Bruxelles réservée aux plus jeunes coureurs grâce à un partenariat public/privé – les sponsors concernés vous seront présentés début 2012 –, nous devons soutenir les clubs que vous mentionnez, au-delà de l'effort de la fédération.

C'est ce que nous avons fait dans les autres plans et je me réjouis que votre appréciation soit plus positive en commission qu'en séance plénière, avant-hier.

Nous avons décidé de soutenir tous les sports d'équipe de balle : le football, le basket, le handball, le rugby et le volley. Ils représentent un grand nombre d'affiliés. Dès l'année prochaine, nous nous orienterons vers les sports individuels au nombre desquels figure évidemment le cyclisme. Même si des clubs existent, on peut néanmoins parler d'effort individuel. Nous allons y joindre les sports de combat et les arts martiaux, des disciplines qui, au-delà du soutien de leur fédération,

ont besoin d'une reconnaissance médiatique et de nouveaux moyens. L'année passée, nous avons commencé par le sport pour les moins valides. Nous avons offert une bourse à chaque sportif de cette catégorie. Viennent à présent les sports de balle et les sports plus individuels.

C'est de cette manière que nous ferons preuve d'ambition. Voir notre coq dans les reportages TV montre combien les pouvoirs francophone et wallon s'associent au développement du cyclisme. Nous sommes sur la bonne voie. J'en veux pour preuve la création de clubs, les efforts qu'ils consentent pour la formation, le nombre constamment croissant des affiliés et le fait que nos meilleurs coureurs s'en vont, étant sollicités ailleurs. Ainsi nous avons dû nous battre pour garder un leader, Fabio Polazzi, qui était sollicité par bon nombre de clubs professionnels. C'est donc un Bruxellois qui sera le leader de cette équipe Wallonie-Bruxelles. Les germanophones ne sont pas oubliés puisqu'en accord avec Mme Weykmans, nous avons engagé un coureur de cette communauté dans notre équipe cycliste.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les efforts sont incontestables mais restent dérisoires par rapport à ce qui est fait en faveur du football ou des autres sports de balle. Ceux-ci le méritent car leur aura est grande et leurs affiliés sont nombreux. Vous évoquez toutefois un subside de 11 800 euros pour ces 22 ou 26 équipes...

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En plus des 280 000 du plan-programme.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je le sais. Toutefois, ce sont des montants dérisoires par rapport à ce que reçoit un club de football de promotion comme celui d'Aywaille, soit 15 000 euros par saison. Ici, 11 800 euros sont octroyés à 22 clubs.

Je ne tiens pas à mélanger les genres. Chaque discipline a ses spécificités. N'oublions toutefois pas que le cyclisme est un sport qui coûte cher. Il est très populaire et vise des milieux sociaux dans lesquels les enfants ne font pas facilement du sport. Rien que l'acquisition d'un vélo de course représente un budget colossal. De nombreuses familles ne peuvent pas se le permettre.

Les clubs doivent donc pouvoir fournir ces équipements aux coureurs. Cependant, le reste – l'encadrement, les véhicules, l'équipe nécessaire à la préparation, les déplacements à l'étranger, etc. – est également très coûteux. Cela mérite une réflexion globale, en profondeur, à l'instar de ce que nous avons fait pour le football et les sports de balle en général.

La progression que l'on affiche est certes révélatrice du travail de fond qui a été réalisé mais il ne faut pas oublier que nous avons bénéficié de circonstances exceptionnelles avec l'éclosion de coureurs prestigieux. Or cet effet s'estompera dès que ces sportifs, comme Philippe Gilbert, quitteront le peloton et qu'il n'y aura pas de nouvelles vedettes pour les remplacer.

Nous ne pouvons donc pas nous reposer sur nos lauriers. Le plan pour le sport individuel que vous proposez est nécessaire et il faudra que vous l'élaboriez de manière globale car la situation des clubs formateurs ne tient parfois qu'à un fil. Si un sponsor de moto venait à se désengager vis-à-vis des équipes cyclistes...

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ça, c'est dans tout le monde sportif...

M. Philippe Dodrimont (MR). – Oui, mais plus encore pour le vélo. Lorsque l'on sait le rôle que certains dirigeants de la Loterie nationales jouent dans le cyclisme, je vous assure que si le Lotto devait revoir sa politique vis-à-vis des clubs formateurs, ces derniers fermeraient.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suites du colloque du COIB sur les abus sexuels dans le sport » (Article 73 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 30 novembre 2011, le COIB organisait un colloque sur la situation des abus sexuels dans le sport et d'examiner les moyens à mettre en œuvre afin de les prévenir et de les combattre. Je regrette que les parlementaires régionaux n'y aient pas été conviés. En effet, seuls des ministres des trois communautés y ont été associées.

Le colloque, présidé par les coprésidents du COIB, MM. Coomans et Zintz, fut organisé à la suite des travaux de la Chambre et de la publication des recommandations de la commission spéciale. Il semble d'ailleurs qu'à l'issue de ce colloque, une série de recommandations aient également été formulées. Les communautés devraient donc les appliquer en adaptant leur législation.

D'après le compte-rendu de ce colloque, seules les données du professeur Vanden Auweele sur les

abus sexuels dans le sport en Communauté flamande étaient jusqu'à présent disponibles. Apparemment, l'UCL et l'ULg auraient, lors du colloque, communiqué de nouvelles données concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le ministre, avez-vous pu prendre connaissance de ces chiffres ? Quels sont-ils ? Y a-t-il un rapport détaillé et pouvons-nous en prendre connaissance ? Cette recherche a-t-elle été financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Le cas échéant, quel en a été le coût ?

Vous étiez représenté à ce colloque par votre cabinet. Toutefois, quelles recommandations en retirez-vous à titre personnel ?

Le gouvernement a-t-il une position définitive sur la création d'un point de contact central et intersectoriel sur les abus sexuels et, plus largement, sur la violence dans la Fédération ? Cette commission avait débattu de la pertinence de séparer la violence et les abus sexuels ou, au contraire, de créer un seul point de contact, dans un but de rationalité et de synthèse. Le gouvernement en a-t-il débattu ? Quelle est sa décision ?

Concernant le secteur, avez-vous invité les fédérations sportives à souscrire à la charte ? Cette dernière est apparemment préparée par Child Focus. Son travail avance-t-il ? Que contient cette charte ? Évoque-t-on des sanctions en cas d'infraction ? Lesquelles ?

Les entraîneurs et les formateurs sportifs sont les intervenants les plus proches des jeunes et ils sont donc en première ligne de cette lutte contre les abus sexuels. Comment pouvons-nous les aider à prévenir les dangers et à détecter les situations problématiques ? Une formation sera-t-elle donnée ? Un encadrement est-il prévu ?

D'après le communiqué, vous auriez évoqué la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. Où en est ce projet ? Le guide s'adresse-t-il aux jeunes de tous âges ? Nous savons que les problèmes sont très différents selon les âges ou les sports pratiqués. Un budget a-t-il été trouvé pour éditer ce guide ?

Enfin, comment sensibiliser les parents et les clubs aux missions des accompagnateurs et des entraîneurs ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La question de M. Crucke fait suite au colloque « Abus sexuels dans le sport » qui s'est tenu le 30 novembre dernier. Je m'étais engagé envers vous et avais demandé à M. Becker de s'en occuper. Ce colloque a été organisé par le Comité olympique

et interfédéral belge (COIB) à la suite des recommandations formulées par la Commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité.

Le colloque a vu le jour grâce à l'appui des autres ministres des sports ; nous en avons parlé tous ensemble lors d'une réunion de concertation avec le COIB. Ce n'est que depuis cette législature que les trois ministres des sports se réunissent régulièrement.

Loin de se désintéresser de ce triste phénomène, le mouvement sportif se devait d'abord de réfléchir au problème et aux comportements et, ensuite, proposer les mesures à prendre. Les trois communautés ont participé à ce colloque, mais également la députée Karine Lalieux, présidente de la commission parlementaire sur les abus sexuels, de même que de nombreux représentants des fédérations sportives du pays.

Lors du colloque, le professeur Yves Vanden Auweele, auteur de la seule étude sur le sujet, mais qui porte exclusivement sur la population sportive étudiante de la KUL en 2006, a présenté ses résultats. Du côté francophone, le professeur Guy Lories de l'UCL, se basant sur différents mémoires d'étudiants francophones, a montré que les résultats obtenus étaient pratiquement identiques aux chiffres de la KUL.

Loin de vouloir stigmatiser le mouvement sportif, les intervenants du colloque ont pris l'option de privilégier l'éducation pour la prévention de toute forme d'abus dans le sport. Ils n'oublient pas qu'il faut agir sur la qualité de l'accueil des victimes et mettre en chantier les initiatives nécessaires.

Dans ce contexte, ils nous ont transmis plusieurs recommandations ; certaines d'entre elles donneront lieu à une action dès 2012, d'autres seront suspendues à l'aboutissement d'une étude que nous avons par ailleurs commandée.

Un point de contact central intersectoriel sera créé dans chaque communauté ; ce point de contact devra se coordonner avec le contact de première ligne de Child Focus.

Les entraîneurs et les membres de clubs qui sont en contact avec les mineurs d'âge devront fournir l'attestation de bonne vie et mœurs, modèle 2. Cette proposition pourrait très rapidement être mise en œuvre pour le secteur professionnel. La question des quelque 200 000 bénévoles qui encadrent les jeunes dans les différentes disciplines mérite une réflexion plus approfondie et, pour le moins, une concertation avec les fédérations concernées pour ne pas briser l'encadrement

de qualité qui se développe en faveur des plus jeunes.

L'ensemble des fédérations sportives et des secteurs en contact avec des mineurs d'âge seront invités à adhérer à une charte générale en préparation avec Child Focus. Cette charte sera intégrée dans notre nouvelle charte d'éthique sportive, à laquelle sont subordonnés tous les soutiens et subventions que nous octroyons.

Il est essentiel de former les entraîneurs et les autres acteurs du sport à mieux appréhender et gérer les situations de violence ou d'abus, pour qu'ils puissent les prévenir, les détecter et les dénoncer, mais aussi encadrer d'éventuelles victimes. Nous rappellerons ces volets dans nos plans de soutien au cyclisme, à l'athlétisme, au volley-ball et aux autres disciplines que nous finançons.

Désigner et former des personnes de confiance dans les clubs est capital. Ce ne sera pas simple à mettre en oeuvre, car les clubs devront nous présenter une personne de référence et accepter qu'elle soit formée. Cela prendra du temps car nous devons mobiliser les clubs et les fédérations sans qu'ils n'y voient une nouvelle contrainte administrative. Dans l'application du plan de soutien au football, les clubs peinent déjà à nous renvoyer la convention...

Il est recommandé de proposer un guide de bonnes pratiques axé sur la prévention et la communication. Il s'inscrit dans le management de l'intégrité physique et psychique des sportifs de tous âges, prôné par le professeur Vanden Auweele. Ce guide sera publié dans le courant de l'année 2012.

Des campagnes de sensibilisation des parents et responsables de club sur les missions des entraîneurs et accompagnateurs seraient utiles. Toutefois, il ne faudrait pas qu'elles soient comprises comme la stigmatisation de comportements qui restent, heureusement, marginaux.

Dans les pays scandinaves, les jeunes participent activement à la gestion des clubs et des fédérations. Ainsi peuvent-ils, notamment, éviter que le silence n'occulte certaines déviances. Une telle participation est-elle envisageable en Belgique? Rien n'est moins sûr, car elle n'est pas ancrée dans notre culture.

Des initiatives fortes ont été prises après la révélation d'abus sexuels dans le sport dans des pays proches comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Elles se fondent sur une grande expertise et visent une approche globale de l'intégrité des jeunes qui nous sont confiés. En collaboration avec les autorités des communautés, les fé-

dérations et les ligues, il conviendra d'en tirer le meilleur parti pour devenir nous-mêmes acteurs de l'éducation, de la prévention, de l'accueil et de l'écoute des victimes. Ces pratiques pourraient être présentées sous la forme de recommandations à nos fédérations et clubs.

Je rappelle que des services d'écoute en Fédération Wallonie-Bruxelles sont à la disposition des victimes. Je citerai le 103 ou la campagne « Stop-Discrimination » menée notamment par le Centre pour l'égalité des chances et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dont le numéro vert 0800 12 800 reçoit les plaintes.

L'étude que je vous avais promise a malheureusement connu des difficultés administratives. Afin de nous conformer à la législation, nous devrons la relancer.

La nouvelle étude s'étendra sur douze mois. Elle bénéficiera d'un montant de cent mille euros, preuve que nous ne ménageons pas nos efforts. Nous demanderons à ses auteurs de nous aider à implémenter les diverses recommandations issues du colloque.

La direction générale des sports applique déjà dans ses centres sportifs des mesures comme l'établissement de règles d'hébergement, de comportement et de normes pour le personnel d'encadrement. Ainsi, un extrait de casier judiciaire modèle 2 est requis lors de l'engagement. J'ai cependant souhaité que mon administration intègre dans la formation de nos cadres sportifs un module pour attirer leur attention sur les risques et les situations problématiques dans l'encadrement des jeunes.

Parmi les recommandations du colloque, certaines feront l'objet d'une application immédiate; d'autres viendront appuyer l'étude que nous avons commandée; enfin, celles qui impliquent les clubs et fédérations nécessitent de plus amples concertations.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis heureux d'entendre que la problématique considérée jusqu'ici comme un sujet tabou évolue vers un réexamen de conscience. Ce n'est qu'en l'abordant de face qu'on peut la traiter. À travers ce colloque et les recommandations émises, le COIB a effectué un bon travail. Il faut maintenant les mettre en pratique.

Les mesures issues de ces réflexions sont à la fois intéressantes, intelligentes, fortes et respectueuses. Sans stigmatiser, elles ouvrent à la discussion et montrent que le sujet est pris au sérieux.

J'ai senti toutefois une petite réticence sur la manière de mettre le référent en place dans chaque

club. Je suis moi-même responsable de club et je suis conscient de la difficulté ou de la lourdeur administrative de certaines décisions. Le référent est indispensable pour une conscientisation du monde sportif et l'affirmation du rôle des pouvoirs publics.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 78 du règlement)

3.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le Musée national des jeux de paume ne pourrait-il pas intégrer le patrimoine culturel immatériel de l'humanité ? »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ma question fait suite à une information parue dans les journaux flamands selon laquelle le Sportimonium, situé à Hofstade, dans le Brabant flamand, a été repris par l'Unesco, grâce à l'appui de la Communauté flamande, dans le registre des *best practices* pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ce choix d'un musée qui est dédié au sport me semble justifié et cette promotion permet de le mettre en valeur.

Pour notre part, nous portons un intérêt particulier au jeu de balle, qui porte différents noms. Le Musée national des jeux de paume, à Ath, y est d'ailleurs consacré.

Ce remarquable musée, plein de charme, fait référence à nos souvenirs et nous offre un parcours didactique en nous présentant l'histoire des sports dérivés du jeu de paume comme le base-ball, le tennis ou le cricket.

Monsieur le ministre, des institutions de notre Fédération en rapport avec le sport ont-elles été reconnues par l'Unesco comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité ? Si oui, lesquelles ?

Serait-il possible de constituer un tel dossier pour la ville d'Ath qui pourrait en retirer un bénéfice ? Quelle serait alors la procédure à suivre ?

Enfin, répondriez-vous favorablement à une demande et à une invitation en ce sens de ce musée ? Seriez-vous disposé à étudier ce long dossier qui serait déposé ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le président, je partage l'appréciation positive de M. Crucke à l'égard du jeu de paume. Il n'y a pas longtemps, un journaliste sportif me disait que

c'était un jeu de café, pas un sport. Le chemin menant à la reconnaissance de ce sport traditionnel est donc encore long. Je ne connaissais pas le Musée national des jeux de paume mais après avoir entendu le plaidoyer de M. Crucke, je me promets de le visiter au plus vite.

La présentation des candidatures à une reconnaissance par l'Unesco relève de Mme Laanan, ministre de la Culture. Il faut distinguer deux types de conventions qui, dans la partie francophone du pays, ressortissent à des compétences différentes.

Il y a tout d'abord celles relatives au patrimoine physique, à savoir les monuments, les églises, les édifices particuliers, qui dépendent des Régions. Ensuite, il y a les conventions relatives au patrimoine oral et immatériel, comme par exemple le carnaval de Binche, qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeux de paume pourraient trouver leur place dans ces dernières.

En tout état de cause, l'Unesco, organisme international, ne reconnaît que la Belgique. L'État fédéral est donc seul habilité à introduire les dossiers de candidatures. Chaque année, l'Unesco n'admet qu'un seul projet par pays afin d'éviter l'engorgement. Dans notre pays, les Communautés se sont mises d'accord pour effectuer les présentations à tour de rôle.

En 2012, il appartiendra à notre Fédération d'introduire un dossier. Celui que nous soumettrons au jury en 2012 a trait aux Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, c'est-à-dire aux processions napoléoniennes armées, ce qui peut se comprendre étant donné leur succès.

Pour les jeux de paume, présents sur plusieurs continents, il serait intéressant que d'autres pays concernés par ces disciplines se joignent à la Belgique pour déposer une candidature. Cela augmenterait nos chances d'aboutir.

M. le président. – Est-il possible d'introduire des demandes groupées à l'Unesco ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Oui.

Enfin, pour être complet, j'ajouterai qu'il existe différentes catégories de reconnaissances par l'Unesco, notamment celles de bonnes pratiques. Seule l'action de recherche et de protection menée par Sportimonium, une coupole visant à sauvegarder le patrimoine des jeux et des sports traditionnels flamands, figure sur la liste des bonnes pratiques reconnues par l'Unesco. En revanche, les vingt-trois jeux traditionnels que Sportimonium s'efforce de promouvoir ne s'y

trouvent pas.

La candidature du Musée national des jeux de paume ne pourrait être introduite mais la préservation de la tradition des jeux de paume, dans notre pays et ailleurs, pourrait faire l'objet d'une reconnaissance au titre de patrimoine oral et immatériel aux termes de l'article 16 de la convention.

Avant d'entamer une démarche auprès de l'Unesco, il vaudrait mieux faire reconnaître cette tradition comme patrimoine par notre Fédération. Nos exigences internationales ne peuvent devancer nos exigences nationales.

En tant que porteurs de la tradition, le musée du jeu de balle et la fédération des jeux de balle pelote pourraient nous aider à constituer un dossier de candidature à introduire auprès de la direction générale de la culture.

Les critères, conditions et procédures sont repris dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003 qui définit les conditions de reconnaissance comme chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française.

Les échassiers de Namur ont fait cette démarche et figurent désormais sur la liste du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française. Ils ont maintenant l'intention de déposer un dossier de candidature à l'Unesco.

La procédure, très codifiée, pourrait être accessible à la tradition des jeux de paume ou des jeux de balle dans nos régions.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La voie jusqu'à l'Unesco paraît longue mais accessible. En effet, la reconnaissance de cette tradition par notre Fédération semble une première étape logique. Je rencontrerai les responsables et je leur proposerai de suivre la voie que vous avez évoquée. Je vous informerai de l'évolution de ce dossier.

Nous sommes dans l'année du bénévolat. Je veux valoriser le travail de ces personnes qui se consacrent à ce sport, souvent de manière anonyme et performante. Cette activité n'est pas qu'un sport de café. Elle est toujours pratiquée sur les places, devant les églises.

3.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réglementation internationale en matière de dopage et rapport de l'AMA du 19 novembre »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Notre Fédération et la Communauté flamande se conforment aux prescriptions de l'AMA. Dans le dernier rapport du 9 novembre 2011, la Belgique n'est pourtant pas considérée comme un État en règle. Plusieurs étapes doivent encore être franchies par la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale. Serons-nous en règle pour les Jeux olympiques ?

Il paraît que l'AMA songe déjà à instaurer une nouvelle réglementation qui sera entérinée en novembre 2013 lors de la Conférence mondiale de Johannesburg. Les premiers commentaires paraîtront le 15 mars 2012. Le Conseil des Sports a-t-il déjà eu l'occasion d'examiner ce dossier ?

Quelles sont ces évolutions ? Peuvent-elles entraîner une modification de la législation ou sont-elles déjà intégrées dans la réglementation actuelle ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le Conseil de fondation de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) s'est tenu le 20 novembre en son siège à Montréal au Canada. L'établissement de la liste des pays en conformité avec le code AMA, nécessaire pour participer aux Jeux olympiques, figurait à l'ordre du jour. Les règlements de la Communauté flamande et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été déclarés conformes, notamment grâce à l'adoption du décret du 20 octobre 2011 sur la lutte contre le dopage de la Communauté française qui a servi de référence à la Communauté flamande. Malheureusement, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune n'ont pas été acceptées.

Toutefois, je tiens à vous rassurer sur la conformité de la réglementation de ces deux entités pour les Jeux olympiques de Londres en juillet 2012. En effet, nous entretenons des contacts étroits avec les autres Communautés et le processus d'adaptation de leur réglementation avance. D'une part, nous avons transmis notre décret à la Communauté germanophone qui s'est chargée de le traduire. Son parlement devrait se prononcer au plus tard dans le courant du mois de janvier sur un texte largement similaire au nôtre. D'autre part, la Cocom s'est également attelée à modifier son ordonnance et l'AMA a remis un avis favo-

rable le 18 octobre. Le projet d'ordonnance a été transmis au Conseil d'État et sera ensuite déposé au parlement pour le vote final durant le mois de janvier 2012.

Le processus de révision du code de l'AMA est toujours en cours. La consultation européenne s'effectue dans le groupe de travail « CAHAMA » institué au Conseil de l'Europe et également via un nouveau groupe de travail mis en place à l'Union européenne suite à la modification du traité de Lisbonne. La Fédération Wallonie-Bruxelles est activement représentée dans ces deux groupes. Le processus de consultation et de concertation étant toujours en cours, il est prématuré de prendre position sur la prochaine modification du code de l'AMA et d'apprécier son incidence sur notre décret.

Les réflexions au niveau européen portent, principalement, sur les points suivants : nécessité d'un code plus transparent, plus accessible et plus compréhensible; davantage de consultation et de concertation pour adopter la liste des interdictions; clarification du statut des mineurs et, enfin, plus de flexibilité entre le code et les législations nationales. Notre texte comprend déjà certains de ces éléments comme la flexibilité des règles nationales. M. Noiret a proposé un colloque sur le statut des mineurs. Pour le cyclisme, l'âge minimum vient d'être abaissé à sept ans.

Les concertations ont eu lieu. Pour l'application du code AMA, notre décret distingue clairement les types de sportifs concernés par la législation.

3.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accord du 8 novembre 2011 entre le COIB et les ministères des Sports »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Un nouvel accord de collaboration a été signé le 8 novembre 2011 entre les ministères des Sports des entités fédérées et le COIB. L'objectif de cette convention est d'atteindre une meilleure synergie dans le secteur du sport de haut niveau en vue de la participation aux compétitions internationales et plus précisément aux Jeux olympiques.

Le ministre peut-il nous donner des détails sur le contenu de ce document? Quels sont les engagements pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des budgets complémentaires devront-ils être engagés? Lesquels? Des modifications décrétales seront-elles nécessaires? Lesquelles? Le fédéral est-il partenaire de l'accord? Sous quelle forme?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – M. Crucke m'interroge sur le contenu de l'accord signé ce 8 novembre entre le COIB et les trois ministres des Sports. Soulignons d'emblée que ce document concrétise une volonté de collaboration entre les trois ministres, d'une part, et entre les trois ministres et le COIB, d'autre part, ce qui est déjà une bonne nouvelle pour le monde sportif national.

Pour son président, M. Beckers, c'est un « accord historique » qui vise à repositionner le COIB en tant que « partenaire olympique du sport de haut niveau », ainsi qu'à définir les objectifs sportifs ambitieux qui correspondent au potentiel de performances auquel notre pays doit pouvoir prétendre. Nous aurons ainsi probablement l'une des plus fortes délégations jamais constituées pour la Belgique aux JO de Londres. Il est vrai que la participation d'équipes de disciplines comme le hockey va augmenter le nombre des participants. Aujourd'hui, tout le monde salue la vitalité du sport francophone et nous nous en réjouissons.

Les ministres des sports des trois communautés et le président du COIB officialisent et renforcent leur coopération en tant que « partenaire olympique du sport de haut niveau », basée sur la transparence, l'efficacité et la complémentarité. Cet accord de collaboration vient compléter les conventions de collaboration bilatérales conclues entre les Communauté flamande et germanophone et le COIB. Il n'implique ni budget complémentaire, ni modification décrétales.

L'accord prévoit qu'en concertation avec les trois communautés, le COIB se chargera notamment d'un rôle de coordinateur en matière de sport de haut niveau sur le plan international pour des activités de nature intercommunautaire, principalement pour les sports d'équipe et les *teams* mixtes (francophones et néerlandophones), par exemple les équipes de relais ou de sports nautiques. Le rôle de coordinateur sera spécifié par projet en concertation avec les communautés, sans pour autant porter préjudice à la compétence autonome de chaque entité pour le soutien au sport de haut niveau. Je songe notamment aux 73 contrats que nous avons établis avec des sportifs de haut niveau.

L'accord de collaboration sera concrétisé par l'instauration d'une plate-forme olympique. Cela signifie que les ministres des sports rencontreront le président du COIB obligatoirement au moins une fois par an, ce qui n'a pas été le cas pendant deux décennies. Ils présenteront leur politique respective et arrêteront les stratégies et les objectifs communs. La mise en place de cette plate-forme

sera préparée par une commission composée des membres des administrations, du COIB et des représentants des ministres francophone, flamand et germanophone, dite commission ABCD.

Cette concrétisation chère au COIB résulte de l'excellente collaboration entre les trois communautés, et entre ces dernières et le COIB. C'est particulièrement prometteur. Nous figurons d'ailleurs en bonne place dans le financement : la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie un million d'euros de plus que la Communauté flamande. Notre générosité est à la hauteur de nos ambitions pour le sport !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La symbolique a toute son importance. Il faut coordonner les actions, le rôle du COIB en la matière me semble intéressant. Monsieur le président, il serait peut-être enrichissant d'inviter des membres du COIB à venir nous faire une présentation des activités et du rôle de cet organisme dans les Jeux olympiques et les compétitions internationales ? Pourquoi pas le trimestre prochain ?

M. le président. – Je suis ouvert à toutes les propositions. N'hésitez pas à me soumettre vos idées, je les relaierai. J'en profite pour signaler que l'organisation du voyage à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (Insep) le 2 février 2012 est en bonne voie. Le dossier des JO progresse aussi.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il ne faudra pas trop tarder car plus le temps passe, plus le COIB sera mobilisé par la préparation immédiate et les déplacements à Londres. Ce sera sans doute l'occasion pour le COIB de présenter son projet d'animation sur le cyclisme prévu dans un grand parc londonien et qui est le fruit d'une collaboration entre les trois communautés et le gouvernement fédéral. Nous travaillons de conserve pour promouvoir l'image de notre pays. Les budgets sont relativement conséquents, les décisions doivent tomber avant la fin de l'année. Nous avons signé des contrats avec la ville de Londres. Sous réserve de l'accord du parlement, je transmettrai votre invitation au COIB.

3.4 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « État d'avancement du dossier de création du centre sportif de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Bea Diallo (PS). – Pour paraphraser un tube des années 1990 de Stéphane Eicher, mon

unique question sera : « Nous ferez-vous un centre pour Noël ? »

Je souhaite effectivement pouvoir faire le point avec vous sur les décisions prises ou imminentes concernant le centre sportif de haut niveau. Quel scénario a-t-il été retenu par vous-même et le gouvernement ?

Vous nous annonciez effectivement dans une interview récente que le budget 2012 prévoyait 32 millions d'euros pour le centre sportif de haut niveau alors que je pensais que seulement 2,5 millions d'euros y étaient inscrits. S'agit-il du paiement d'une annuité correspondant à un investissement de près de trente millions d'euros ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Diallo, je vous épargnerai les antécédents de ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses questions.

J'en viens donc à ces deux éléments essentiels : les montants budgétaires et les inscriptions à notre budget 2012.

Tout d'abord, au niveau des investissements, deux dossiers sont toujours sur la table du gouvernement. En effet, Mons n'a pas voulu s'engager sur un montant déterminé et prendre les suppléments à sa charge. Cependant, je n'ai jamais utilisé le terme de dossier « low cost ». Je souhaite juste connaître les budgets et savoir qui s'engage en cas de supplément ou de déficit d'exploitation. Ce souci me semble élémentaire en tant que responsable du budget.

Mons ne s'est donc pas engagée au contraire de Liège et de Louvain-la-Neuve respectivement à travers les associations Speed et Apogia.

Le dossier de Liège reprend des montants de frais d'honoraires, d'aménagement des abords et de TVA. Leur estimation est donc bien complète. Pour la partie construction, Liège indique un montant de 69,835 millions d'euros, TVA comprise, auxquels il faut ajouter 13,967 millions pour les abords et 9,427 millions pour les honoraires. Ils proposent une subvention de 6 millions, ce qui amène le total à 87,230 millions d'euros.

Le premier projet de Louvain-la-Neuve reprenait des montants hors frais d'honoraires, d'aménagement d'abords et de TVA. Nous leur avons dès lors demandé de le compléter afin de pouvoir comparer les dossiers sur le même pied. La partie construction de Louvain-la-Neuve, TVA comprise, se chiffre à 49,565 millions auxquels il faut ajouter 4,956 millions pour les abords et 5,452 millions pour les honoraires. Le dossier mentionne

aussi 1 199 479 euros pour les frais de coordination qui ne se trouvent pas dans le dossier liégeois. Les frais de travaux d'hébergement se montent à 17,548 millions d'euros. La Province du Brabant wallon apporte à ce projet 7 millions d'euros.

Nous arrivons donc à un total de 71 722 000 euros pour Louvain-la-Neuve et 87 230 000 pour Liège.

Il y a donc une différence. Mons ne nous a communiqué aucune information sur les frais annuels de fonctionnement, Liège le chiffre à 2,266 millions d'euros et Louvain-la-Neuve à 1,461 millions d'euros. D'un point de vue géographique, le projet de Liège s'étend sur plusieurs sites alors que Louvain-la-Neuve présente projets plus centrés.

Pour l'instant, le dossier est soumis au gouvernement.

La procédure de financement doit être conforme aux prescriptions d'Eurostat et de l'Institut des comptes nationaux. Différentes formules s'offrent à nous, dont un partenariat public-privé de type DBFM (*Design, Build, Finance, Maintain*). Cette formule satisferait aux exigences de réalisation de ce centre et respecterait les prescriptions relatives au financement du projet.

La somme de 2,5 millions d'euros inscrite au budget 2012 est la première annuité du financement par la Fédération de la première phase des travaux. La Fédération amènera à ce projet 32 millions au total. Selon les montants présentés par les deux projets, il nous faudrait au moins le double. Comme me suis engagé auprès de mes collègues à ne budgétiser ce projet que dans l'enveloppe accordée au Sport par la Fédération et la Région wallonne, sans empiéter sur le budget d'autres départements, il faut trouver d'autres sources de financement.

M. Bea Diallo (PS). – Je vous remercie pour votre réponse. L'enfant ne sera malheureusement pas là avant Noël.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Sachez que je suis pourtant demandeur !

M. Bea Diallo (PS). – Continuez de vous battre alors !

3.5 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Compétition 'BeNeliga' en football »

M. Philippe Dodrimont (MR). – L'Urbsfa a

donné son feu vert au rapprochement du football féminin belge et néerlandais. À côté des compétitions traditionnellement organisées dans les deux pays, une nouvelle compétition permettant la confrontation des quatre meilleures équipes de chaque pays a été proposée.

On souligne souvent le manque d'intérêt porté au football féminin. Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette initiative ? Ne pourrait-on réfléchir à une initiative similaire pour le football masculin ? Même si les *play-off* – qu'on soit pour ou contre – ont permis un meilleur rayonnement du football en fin de saison, il n'en reste pas moins que l'on constate une diminution de la participation du public aux matches des équipes professionnelles. Ce manque d'intérêt pourrait se propager aux sponsors.

Ne doit-on pas profiter de l'occasion pour trouver de nouvelles formules afin de rendre notre championnat de football plus attrayant ? Pourquoi ne pas envisager une collaboration avec un allié relativement naturel ? Nous avons déjà eu des projets en commun, comme le projet d'organisation de la coupe du monde de football.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous revenez sur une idée qui date des années nonante. Elle avait alors été émise par Michel Verschueren lorsqu'il était manager d'Anderlecht. Il souhaitait trouver une solution permettant aux clubs belges d'évoluer dans une compétition plus relevée et donc plus rémunératrice, et d'être plus compétitifs sur la scène européenne.

Le football féminin connaît un essor fulgurant dans le monde. En attestent les fortes audiences et les stades remplis lors de la coupe du monde qui s'est déroulée en Allemagne en juin et juillet derniers. Le football féminin est entièrement professionnel dans plusieurs pays. En Belgique, nous sommes loin du compte, même si une nette progression a été enregistrée entre 1992 et 2007. En effet, nos affiliées sont passées de 8 122 à 21 326. Le football féminin a de plus en plus de succès. Je m'en réjouis. J'ai en effet voulu favoriser le sport féminin dans son ensemble afin d'atteindre l'objectif que je me suis fixé d'une augmentation de 20 % des pratiquants sportifs dans notre Fédération. Pour l'heure, notre équipe nationale dispute les qualifications en vue de l'Euro 2013 qui aura lieu en Suède. Nos « Diablasses » sont deuxièmes de leur groupe et leur espoir de qualification est toujours bien réel.

L'Union belge et son homologue néerlandaise, la KNVB, toutes deux soucieuses d'augmenter significativement le niveau de football fé-

minin dans nos plats pays, avaient commandé une étude quant à la faisabilité d'une compétition conjointe. Les résultats sont plutôt avantageux et ont convaincu les deux fédérations de concrétiser le projet dès la saison 2012-2013.

Durant la première moitié de la saison, la *Women's Elite League* en Belgique – comprenant huit clubs – et l'*Ere-Divisie* féminine néerlandaise – avec huit clubs également – se dérouleront de manière autonome dans une phase de championnat classique. Par la suite, les quatre clubs les mieux classés des deux pays pourront disputer la BeNeLigue féminine A et les clubs classés de la cinquième à la huitième place prendront part à la BeNeLigue féminine B. Le club belge et le club néerlandais qui seront les mieux classés dans la poule A seront alors qualifiés pour la Ligue féminine des champions.

Du côté francophone, trois clubs sont concernés par cette mesure : le Standard Femina – champion en titre et vainqueur de la première édition de la *BeNe Super Cup* face aux championnes des Pays-Bas –, le FC Twente Anderlecht et le Femina White Star de Woluwe. Le plan football que nous avons élaboré et qui concerne également les équipes féminines permettra assurément de nous focaliser sur une aide spécifique à octroyer à nos clubs féminins de haut niveau.

Ce projet témoigne de la professionnalisation constante de disciplines parfois confidentielles mais souligne également l'exiguïté de notre territoire. Nous pouvons donc nous attendre à voir de plus en plus souvent des matchs de football féminin.

Par ailleurs, il ne m'appartient évidemment pas de juger de l'opportunité de transposer au masculin ce type d'évènement. Ce sont les fédérations sportives, gardiennes de l'organisation des compétitions, qui doivent en décider.

Toutefois, j'émet des réserves sur une formule de championnat belgo-hollandais car cela entraînerait la disparition d'un certain nombre de clubs de la division d'honneur. Je rappelle que nous éprouvons déjà des difficultés à y rassembler des clubs francophones. Je ne sais pas quelles chances auraient des clubs comme Mons, Charleroi, Tubize, le White Star ou Visé, de concourir dans cette division d'honneur.

J'ai eu une réunion avec Stevens Martens, le nouveau secrétaire général de l'Urfa. Il m'a confirmé que l'on constate une augmentation du public aux matches de première division. Par contre, on observe le phénomène inverse dans les divisions inférieures.

D'autre part, le nombre de clubs diminue suite aux fusions et disparitions. À l'inverse, le nombre d'affiliés n'a cessé de croître. Soyons donc prudents sur l'organisation d'une telle compétition qui risquerait de nuire aux clubs moins aisés financièrement du Nord et du Sud du pays.

Enfin, l'argument que cela nous garantira une meilleure compétitivité au niveau européen ne résiste pas aux résultats de nos clubs. Je vous rappelle qu'en Europa League tant le Standard qu'Anderlecht ont terminé premiers de leur poule et que Bruges s'est qualifié. En outre, vu le potentiel de notre équipe nationale aujourd'hui, tant au niveau de la qualité et que de l'âge des joueurs, je pense que nous sommes à la veille d'une nouvelle génération de footballeurs particulièrement prometteuse.

Tout cela me fait dire qu'à part pour ses aspects économiques, cette proposition me laisse sceptique.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le football féminin est une discipline qui progresse et qui se professionnalise. D'ailleurs, dans mon club, l'équipe des femmes était considérée jadis comme une équipe de « camionneuses » alors qu'aujourd'hui, on reconnaît que leur jeu vaut la peine d'être vu.

Vous affirmez que davantage de public assiste aux matchs de football masculin. Je suis persuadé que ce n'est pas vrai pour tous les clubs. Même en première division, il y a une différence de fréquentation entre les clubs prestigieux et les autres, sauf quand ils accueillent des clubs qui se trouvent en haut du classement.

On se demande même comment ils peuvent couvrir les frais engendrés par l'organisation de la rencontre. Ce fossé entre quelques clubs d'élite et les autres devrait peut être nous inciter à rendre plus attrayants des matchs entre les équipes du meilleur niveau, aux Pays-Bas et en Belgique, plutôt que de consacrer des moyens manifestement disproportionnés pour des matchs qui n'attirent plus un public suffisant.

3.6 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Non-prolongation du contrat de Hophra Gérard »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Actuellement, M. Hophra Gérard a tout lieu de se plaindre de sa situation. En 2011, il a remporté sept victoires et a été l'un des porte-drapeaux du cyclisme wallon. Cependant, pour des raisons qui

m'échappent et que vous voudrez bien m'expliquer, monsieur le ministre, M. Gérard a été, à vingt-trois ans, brisé dans son élan.

Pour le connaître personnellement, je peux dire que c'est un garçon courageux, qui a mené à bien son apprentissage sportif dans le milieu du vélo, malgré des conditions difficiles. En effet, apprenti boulanger, il a dû concilier les horaires de ses activités professionnelles et sportives. Son contrat « Rosetta » a pris fin et notre institution ne lui a adressé aucune autre proposition. Il est aujourd'hui assailli de doutes quant à sa carrière sportive et à la possibilité de s'épanouir grâce à ce sport difficile.

Monsieur le ministre, pour quelles raisons les différents contrats de M. Gérard n'ont-ils pas été reconduits pour la prochaine saison? N'y a-t-il pas d'autre possibilité de soutenir sa pratique sportive? En effet, ses moyens et ceux de sa famille ne le lui permettront pas.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette question est un peu l'inverse de celle que vous posiez tout à l'heure, monsieur Dodrimont, sur le centre de formation cycliste francophone. En effet, vous évoquiez les craintes des clubs à l'égard du centre de formation. Vous dénoncez maintenant le problème de ceux qui veulent y être et y rester!

Hophra Gérard est un coureur cycliste qui a été intégré en 2011 dans notre centre sportif, sous la responsabilité de Christophe Brandt, et qui a pu bénéficier d'un environnement professionnel pour la poursuite de sa carrière et de sa formation de coureur cycliste.

À l'instar des 73 sportifs sous contrat au cours de cette année, chaque cycliste a été évalué afin de déterminer si son contrat serait ou non renouvelé. Les évaluations se basent sur différents critères pour attribuer un niveau de performance. Celui-ci est identifié par une cotation devant atteindre 70% sur l'ensemble des critères. Le palmarès sportif du coureur en est évidemment un, mais il ne constitue pas le seul élément à prendre en compte pour l'évaluation globale et finale du sportif. Il y a aussi le classement dans les épreuves, l'évaluation des stages et le professionnalisme.

Les évaluations intermédiaires prévues dans la convention de détachement du cycliste ont été faites par Christophe Brandt, le directeur du centre. Les qualités qui ont été retenues sont : l'assiduité, la participation, la discipline, le soin du matériel, l'aptitude physique, l'état psychologique, le comportement en course et le comportement en sélection francophone ou nationale.

Par ailleurs, chaque cycliste, comme tous les autres sportifs, a été convoqué par la cellule « haut niveau » de la direction générale du sport pour un entretien individuel et contradictoire d'évaluation en présence du directeur technique Christophe Brandt. Il s'avère que Hophra Gérard n'a pas donné suite à la convocation et ne s'est pas présenté à l'évaluation.

Lorsque des athlètes font l'objet d'un avis défavorable, ce qui est le cas en l'occurrence, et que leur contrat n'est dès lors pas renouvelé, ils ont néanmoins la possibilité de poursuivre leur carrière sportive dans d'autres clubs, comme ce fut le cas pour Rudy Rouet, qui a trouvé un autre club pour l'accueillir, voulant ainsi montrer que la fédération sportive avait eu tort. Ces sportifs peuvent alors continuer à bénéficier des aides structurelles dispensées par leur fédération.

Par ailleurs, dès le début de leur engagement, les sportifs peuvent bénéficier de l'aide de la cellule Ariane pour préparer leur après-carrière sportive. Ce fut le cas pour Hophra Gérard, qui a pu obtenir son permis de conduire de type C grâce à ce soutien.

En outre, nous venons de renouveler une convention avec l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (Ifapme) et son équivalent bruxellois pour favoriser la formation des athlètes pendant leur carrière sportive. Ainsi, nous intervenons pour Olivia Borlée en marketing, pour Jean-Michel Saive en informatique et pour Maxime Richard qui veut s'établir comme chef d'entreprise dans la construction. Vous voyez que nous menons une politique très active de formation, de soutien et de débouchés professionnels.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Il faut effectivement prendre acte du fait que Hophra Gérard ne s'est pas conformé à ses devoirs, puisqu'il ne s'est pas rendu à la réunion d'évaluation à laquelle il était convié.

3.7 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Audit des centres Adeps »

M. Philippe Dodrimont (MR). – En commission, le ministre nous a annoncé l'audit de cinq centres Adeps.

Pourquoi l'audit ne vise-t-il que ces cinq centres? Sur quels critères sera-t-il fait? Quel est son objectif? Qui en est chargé? Quand disposerons-nous des résultats?

Peut-on espérer qu'après cet audit interne, un audit externe, que nous demandons depuis longtemps, soit réalisé ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La Fédération Wallonie-Bruxelles gère dix-neuf centres Adeps, dont l'un est situé en France, aux Arcs. Après analyse, nous avons décidé d'en rénover plusieurs. Ce programme ambitieux, qui a bénéficié d'un budget de 42 millions d'euros, sera lancé dès 2012. Ses moyens ont été relevés de quelque trois millions d'euros. Tous les centres ont fait l'objet d'une analyse.

Les centres Adeps n'ont pas augmenté leurs tarifs depuis trois ans afin de démocratiser l'accès à leurs activités. Ils connaissent tous un franc succès, notamment en période estivale.

En outre, nous avons réduit les frais d'internat de 30 % pour permettre aux résidents de participer aux formations dans les meilleures conditions.

Toutefois, nous devons optimiser le fonctionnement de nos centres Adeps et les valoriser sur le plan économique, voire touristique. La plupart ont été conçus dans les années soixante.

De nos jours, surtout grâce à l'aide de la Région, l'offre en sport est particulièrement étoffée puisque l'ensemble des communes wallonnes proposent 3 600 infrastructures sportives !

Donc les lieux, les chances, les opportunités de faire du sport n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui, bien plus que dans les années soixante, époque où ces centres ont été conçus.

Le marché public que j'ai proposé en vue de lancer un appel à la concurrence a été emporté par la société Deloitte. Celle-ci s'engage à redynamiser certaines infrastructures Adeps. Elle est chargée d'analyser le fonctionnement de cinq centres afin de revoir, le cas échéant, l'organisation de l'ensemble du parc.

Les objectifs de cette étude sont d'augmenter le taux d'occupation de ces centres, d'améliorer leur efficacité, de simplifier leur fonctionnement, de veiller à l'adéquation du service et de l'offre au niveau local, de développer des activités plus commerciales, d'assainir et enfin de stabiliser leurs finances.

Le choix s'est porté sur cinq entités : le bois Saint-Jean à Liège, les centres sportifs d'Auderghem, d'Arlon, d'Engreux et de Spa. Le choix du bois Saint-Jean se justifie par la nécessité d'en améliorer les finances et le potentiel d'activités. À la suite du désengagement de l'ULB, il m'est apparu

intéressant de retenir également le site de la Forêt de Soignes dans la perspective d'une redynamisation de ses activités malgré les conditions très restrictives d'exploitation. Le secteur privé manifeste son intérêt pour les autres centres dont la localisation exceptionnelle laisse présager des perspectives de développement économique.

Si la première phase d'analyse s'avère positive, elle sera étendue à toutes nos infrastructures sportives. L'étude sera encadrée par un comité d'accompagnement comprenant des représentants de l'AES, spécialisée en la matière, et du ministre des Sports. La méthodologie d'analyse prévoit quatre phases : la coordination et l'accompagnement de la mission ; l'examen du fonctionnement actuel des centres ; l'étude de *benchmarking* sur le fonctionnement d'autres centres et l'élaboration de l'optimisation des centres. Je ne manquerai pas de vous exposer les conclusions des résultats attendus pour le mois d'août 2012.

M. Philippe Dodrimont (MR). – En 2012 l'actualité sera assez chargée !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je resterai disponible !

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je n'en doute pas.

Pouvez-vous préciser le coût de cet audit confié à Deloitte ? Je me réjouis que le comité d'accompagnement ait intégré l'AES, garantie d'une expertise de qualité au niveau des infrastructures.

L'audit s'est focalisé sur cinq centres et je comprends que le premier que vous avez cité soit concerné mais en sera-t-il de même avec les autres ? Si un programme est mis en place, pourriez-vous me le communiquer ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais signaler que le coût de l'audit est d'environ 76 000 euros.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 15.*